

Sécurité sociale



Vous entrez dans l'enseignement supérieur ?

Pensez à votre protection sociale : Vous êtes maintenant autonome sur la gestion de votre santé.

La sécurité sociale

Cette année importante marque de nombreux changements notamment sur votre protection sociale que vous gérez maintenant en toute autonomie. Adoptez les bons réflexes pour être vite et bien remboursé.

Les bons réflexes à adopter

Pour garantir la bonne prise en charge de vos frais de santé et être vite et bien remboursé, voici les bons réflexes à adopter :

- * **Mettre à jour la carte Vitale** (une fois par an et à chaque changement de situation dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie ou en pharmacie). Cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- * **Ouvrir un compte ameli** (sur l'appli Compte ameli ou sur [fr](#)). Il permet de suivre ses remboursements, modifier ses informations personnelles et accéder à l'ensemble des services en ligne.
- * **Remplacer le relevé d'identité bancaire (RIB)** de son parent par son propre RIB, une fois son compte ameli créé pour obtenir le remboursement de ses frais de santé.
- * **Déclarer un médecin traitant** pour s'assurer d'un meilleur suivi médical. Il propose des soins adaptés et oriente l'étudiant vers un spécialiste si besoin. De plus, les soins sont mieux remboursés.
- * **Adhérer à une complémentaire santé** pour compléter le remboursement de l'Assurance Maladie et diminuer le reste à charge.

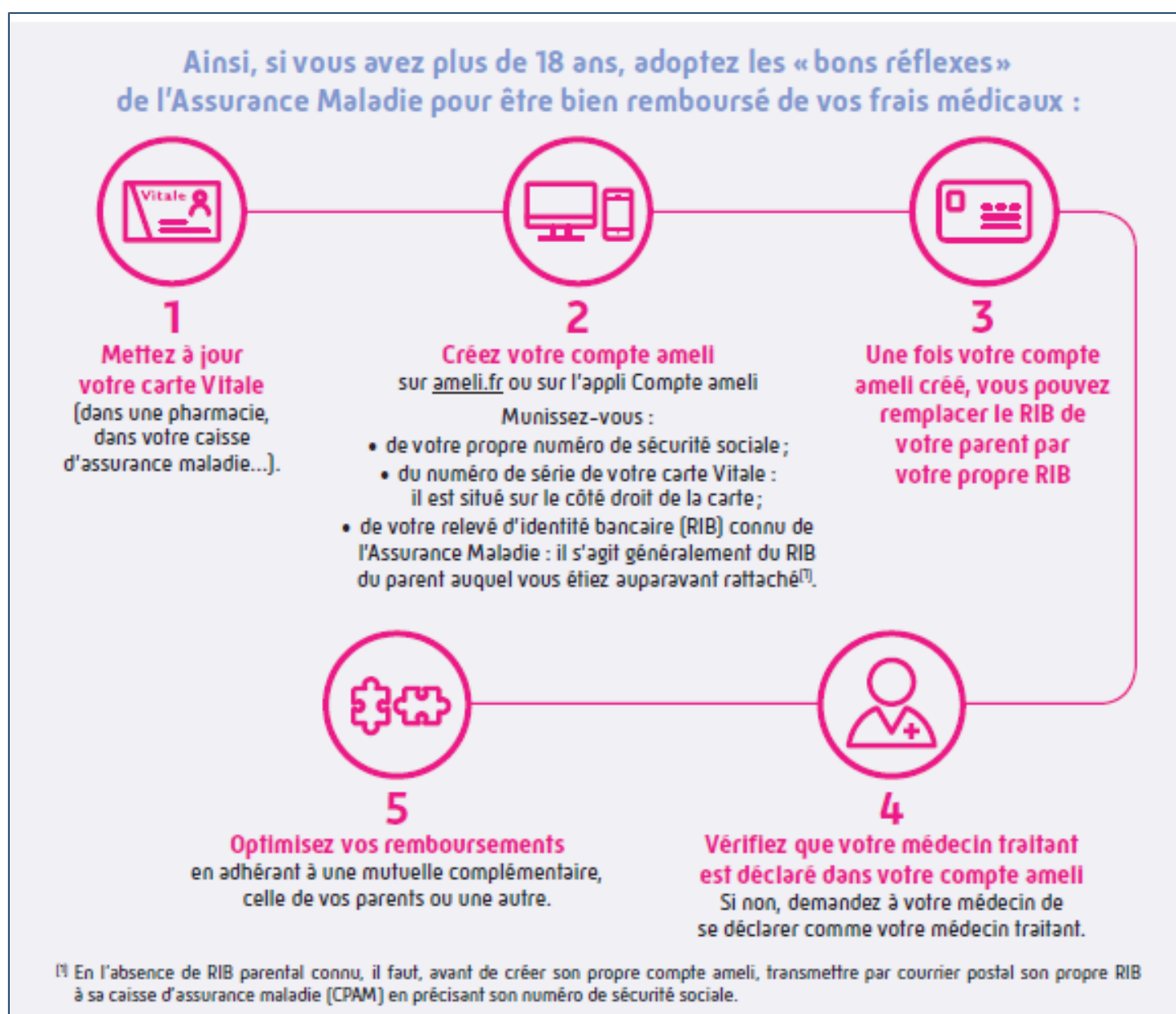
Pour en savoir plus

La mise à jour des informations personnelles

A chaque changement de situation, il est essentiel d'informer votre caisse d'assurance maladie et de mettre à jour vos informations personnelles pour bénéficier du suivi optimal de vos démarches de santé (changement de coordonnées postales ou bancaires, de nom, de banque, d'adresse mail, de numéro de téléphone...). Avec des informations à jour, l'Assurance Maladie peut vous proposer toute une offre de services adaptée à vos besoins.

Vous venez d'avoir 18 ans ?

Le passage à la majorité est une étape importante et il est synonyme d'évolution en passant du statut d'ayant droit à celui d'assuré : vous gérez désormais votre santé et n'êtes plus rattaché à vos parents.



Étudiants internationaux

Vous vous inscrivez pour la 1ère fois dans un établissement supérieur en France, vous devrez vous inscrire sur le site dédié etudiant-etranger.ameli.fr.

Cette inscription est gratuite et obligatoire, elle vous permettra de bénéficier du remboursement de vos dépenses de santé.

Mutuelle étudiante

L'adhésion à la mutuelle est facultative. La mutuelle vous assure un meilleur remboursement des dépenses médicales et permet de compléter la part remboursée par la sécurité sociale voire la prise en charge de certains frais non remboursés par celle-ci.

Les mutuelles étudiantes, poursuivront, aux côtés de l'Assurance Maladie, leurs actions de prévention santé et continueront à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiants.

Pour en savoir plus sur les complémentaires santé/ mutuelles étudiantes, rendez-vous [sur le site \[etudiant.gouv.fr\]\(https://le.site.etudiant.gouv.fr\)](https://le.site.etudiant.gouv.fr)

Complémentaire santé solidaire

Si vous avez de faibles revenus, avec la **Complémentaire santé solidaire**, vous n'aurez plus à payer ces frais de santé, dans la plupart des cas. **Découvrez si vous pouvez en bénéficier.**

Retrouvez l'ensemble des canaux d'information et de contact de l'Assurance Maladie ameli.fr pour s'informer sur l'actualité, les droits et les démarches, les remboursements, la santé

Le **compte ameli** pour accéder à tous les services de son espace personnel

Le **forum ameli** pour toute question d'ordre général

Le **3646** (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

En accueil de la **caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence**